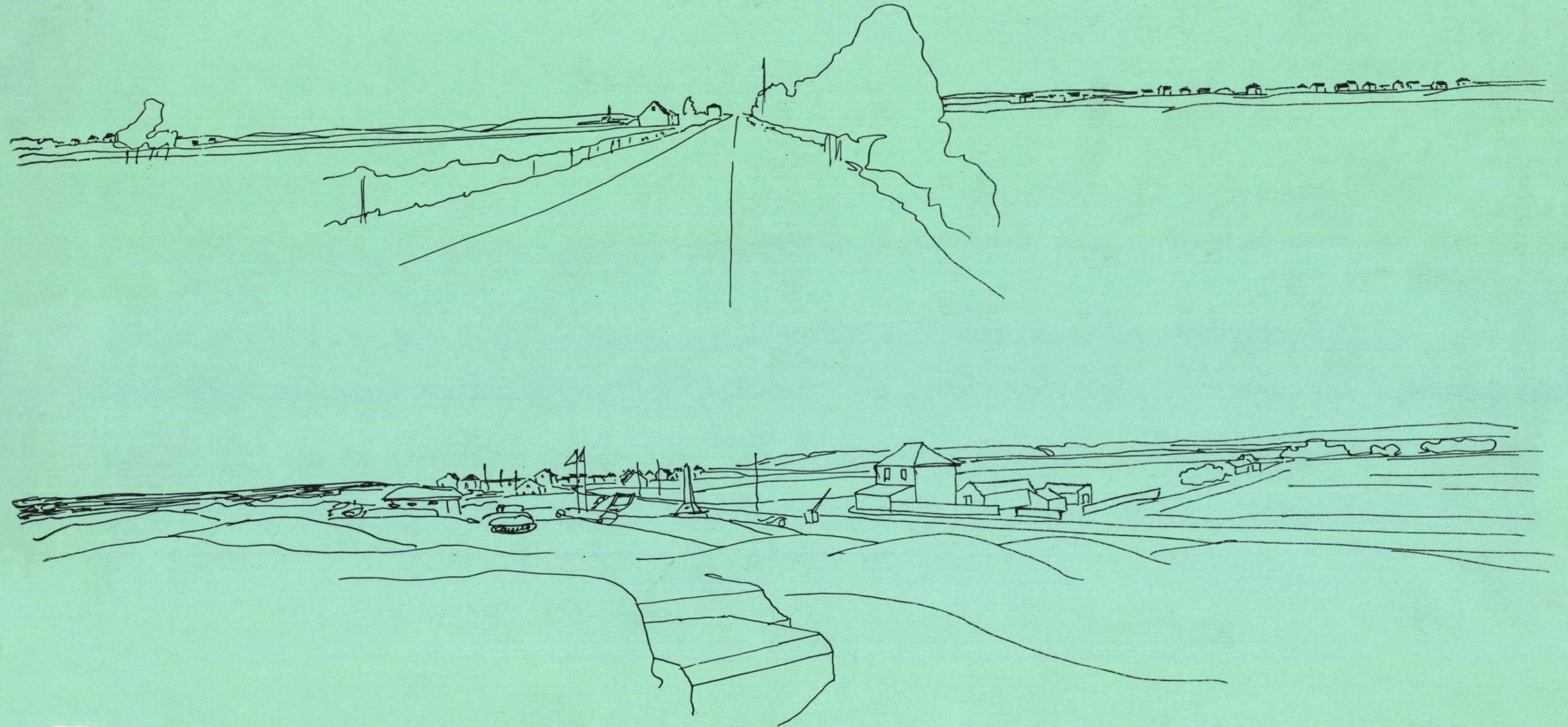


UTAH BEACH



365
INF

SAINTE-MARIE-DU-MONT

50790

ETUDE D'AMENAGEMENT DU SITE D'UTAH-BEACH

Dix Kilomètres de plages de sable fin ininterrompues, balayées par les vents de Nord et de Nord-Est, limitées par les dunes de sable tapissées d'oyas et d'herbes naturelles, ou limitées par les digues à RAVENOVILLE, bordent la côte Est du Cotentin du Nord au Sud, de QUINEVILLE à la Baie des VEYS.

SAINTE-MARIE-DU-MONT a le privilège de posséder la partie du littoral qui se développe depuis AUDOUVILLE-LA-HUBERT jusqu'au Grand VEY, suite d'espaces naturels et artificiels (polders) à peu près dépourvus d'urbanisation.

Les dunes à la limite de la plage de sable et de l'estran, protègent les prairies herbues à l'Ouest, en contrebas. Ce sont les "Mielles" arrosées et drainées, dont l'eau douce des rus et fossés se déverse dans la petite rivière qui serpente parallèlement au littoral pour se jeter dans la Baie des VEYS.

Au delà des mielles, les terrains s'élèvent jusqu'au plateau dont le bourg de SAINTE-MARIE-DU-MONT est le point culminant.

C'est la plage au lieu-dit "La Grande Dune", baptisé "UTAH BEACH" dans le cadre de l'opération "OVERLORD", protégée par le mur de l'Atlantique et défendue par les défenses Allemandes du point d'appui W 5, qui a vu le débarquement des troupes alliées à l'aube du Jour J. Cet événement considérable est inscrit sur le site, le respect des marques et des vestiges de l'opération en souvenir de ce jour mémorable du débarquement, a permis de préserver "UTAH BEACH" d'une urbanisation intensive.

Les dispositions de protection du site d'UTAH-BEACH inscrit sur les sites historiques par Arrêté du 4 Janvier 1947, ont déjoué l'ardeur des promoteurs et limité les initiatives des constructeurs privés, évitant ainsi la transformation d'UTAH-BEACH en station balnéaire.

La plage d'UTAH-BEACH, haut lieu de l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale, point de départ de la Libération du sol Français, attire chaque année un grand nombre de visiteurs Français et Etrangers de toute nationalité, en plus de la fréquentation des plagistes et des gens du pays qui s'y retrouvent le dimanche et aux vacances, depuis maintenant presque quarante ans.

Actuellement, le site est insuffisamment défendu contre les attaques de la nature, érosion des dunes par la mer et le vent, aggravée par les dégradations en conséquence de la grande fréquentation évoquée ci-dessus.

Aussi convient-il d'entreprendre la réhabilitation et l'aménagement de ce site prestigieux pour sa conservation et la perennité du souvenir. Les manifestations du 40 éme Anniversaire du Débarquement prévues en Juin 1984, en offrent l'occasion.

Le présent dossier a pour objet cette étude de réhabilitation et d'aménagement du site.

3

1ère PARTIE

Le projet présenté englobe le secteur II NDd de la zone de protection des sites et paysages, inscrit au plan d'occupation des sols soumis à l'enquête publique, désigné

"SITE DU DEBARQUEMENT D'UTAH-BEACH"

La plus grande partie des terrains de ce secteur à l'Est de la Route des Alliés appartient à la Commune, par contre, les terrains à l'Ouest du CD N° 421 sont la propriété des agriculteurs à l'exclusion du petit terrain communal utilisé en parking.

Le secteur II NDd est desservi par le CD N° 913, route de SAINT-COME-DU-MONT à UTAH-BEACH, le CD N° 421, route des alliés d'AUMEVILLE LESTRE à UTAH-BEACH, le chemin rural de POUPEVILLE à UTAH-BEACH.

Ces trois routes se rencontrent au coeur du secteur protégé d'UTAH-BEACH à l'origine de la route de la libération marquée par la borne 00.

Au Nord du secteur protégé, sont regroupés les activités sportives et de loisirs, le centre de char à voile, la cale de descente à la plage des bateaux et des chars, le camping communal, les terrains de tennis, la maison des jeunes, échelonnés entre la plage et le hameau de la MADELEINE à l'Ouest à 800 mètres de distance de la plage.

Au Sud, entre le secteur protégé et la réserve naturelle de BEAUGUILLOT il existe des constructions pavillonnaires de qualité architecturale médiocre, mal incorporées au site. Elles sont groupées dans la zone UC du plan d'occupation des sols; elles devront être masquées par des écrans de verdure.

La zone la plus sensible du secteur protégé qui constitue le site du débarquement d'UTAH-BEACH, est le cordon dunaire naturel qui s'étale sur 500 mètres de longueur environ entre la route des Alliés et la plage.

C'est là que sont érigés les monuments du Mémorial, le Musée du débarquement et en dehors du secteur protégé au Nord, à la limite du point d'appui W 5, la maison de pierre au toit rouge, point de repère pour les troupes du débarquement:

Du Nord au Sud

- Monument à la mémoire des morts des premières unités débarquées "1ère ENGINEER SPECIAL BRIGADE" érigé face à la mer, sur un blockhaus de W 5, dont l'intérieur est aménagé en crypte.
- Stèle du souvenir d'un épisode de la bataille de Normandie, en bordure de l'esplanade qui conduit au monument précité.
- Borne 00, symbole du point de départ de la Libération.
- Obélisque commémoratif du débarquement du 6 Juin 1944, face au Musée organisé par la Commune de SAINTE-MARIE-DU-MONT qui a réuni les souvenirs et reliques des témoins de l'opération combattants des troupes alliées, les trophées pris à l'ennemi, et rassemblé une documentation très importante sur l'événement.

En parcourant cette partie du site, le visiteur découvre, les restes du mur antichar éventré, les tourelles, les armes de défense allemandes, les vestiges rouillés des engins de débarquement, barges de débarquement, char d'assaut dressé sur la dune, canon anti-aérien et des épaves complètement rouillées.

Cette partie la plus sensible du Mémorial est la plus abîmée. Le cordon dunaire accessible aux autos, aux estivants pour les pique-niques, aux trop nombreux promeneurs, présente une dégradation très importante du tapis végétal qui fixe le sable de la dune, provoquant la formation de nombreux trous qui minent et détruisent la dune. De son côté, la mer et le vent conjuguent leur action pour compléter l'érosion de la dune. En front de mer, toute la longueur de la dune est entièrement dégarnie de plantation, attaquée et érodée en profondeur. Les photos jointes illustrent les différentes dégradations du cordon dunaire.

Le secteur protégé se poursuit en face du cordon dunaire, à l'ouest de la route des alliés;

- face à la borne 00, le bar restaurant a heureusement été préservé au carrefour des trois routes; c'est l'unique point d'accueil sur le site permettant un abri pour les visiteurs. Le musée n'a pas d'espace d'accueil couvert, et les entrées au Musée s'échelonnent par petits groupes de visiteurs dont le nombre est limité au nombre de places de la salle de projection.

Il comprend également le terrain communal attenant au CD 913, face au bar, utilisé en parc de stationnement pour les autos et les cars de visiteurs; insuffisant et rapidement rempli, les voitures se répandent en bordure de la dune, le long de la route des alliés, voir dans la dune, autour des monuments et du musée, malgré les interdictions.

Ce terrain reçoit également les commerçants ambulants ce qui contribue à transformer le site du Mémorial en champ de foire.

Les terrains propriétés des agriculteurs situés à l'Ouest de la route des alliés, font aussi partie du secteur protégé. Ces terrains servent de dépôts de matériels et d'entrepôts pour les tracteurs, de décharge des carcasses d'engins agricoles abandonnés; ils sont utilisés par les exploitants des concessions conchylicoles sur l'estran, faute d'avoir à leur disposition des terrains aménagés pour leur exploitation.

C'est la raison pour laquelle, depuis plusieurs années, la Commune de SAINTE-MARIE-DU-MONT étudie l'implantation d'une zone artisanale conchylicole à proximité de la plage et de la mer, hors du secteur protégé et de la zone sensible du site d'UTAH-BEACH.

Actions à entreprendre pour la réhabilitation du site.

Il pourra être intéressant d'étendre les limites du secteur protégé II NDd porté sur le plan d'occupation des sols aux limites de l'emprise historique du point d'appui allemand W 5 et de créer un deuxième secteur de protection spéciale qui correspondra aux champs de mines entourant ce point d'appui, où des plantations d'écrans de végétaux seront bienvenues pour isoler le secteur du Mémorial et lui conférer le caractère favorable au recueillement et au respect du site.

Préalablement, il est nécessaire de prendre toutes dispositions administratives, et formuler les mesures réglementaires pour organiser sans contrainte l'aménagement des terrains du secteur II NDd autres que ceux appartenant à la Commune, maîtriser la protection du site dans les secteurs souhaités de façon à entreprendre les travaux et les aménagements sur l'ensemble du site à réhabiliter, soit la totalité du secteur protégé II NDd, inscrit au plan de POS.

Il conviendra de favoriser l'étalement des activités du bord de mer, sur la plus grande longueur possible du littoral de SAINTE-MARIE-DU-MONT pour soulager le secteur protégé, et favoriser la fréquentation du site du Mémorial par les visiteurs des plages du débarquement.

A cet effet, le projet propose la création d'une route qui reliera le CD N° 913 aux plages en contournant le secteur protégé à partir d'un carrefour à 500 mètres à l'Ouest de la plage d'UTAH-BEACH. Cette nouvelle route desservira les pôles d'activités privilégiés équipés de parcs de stationnement réservés aux plagistes et aux conchyliculteurs.

Au Nord, Sports, loisirs et camping.

Au Sud, activités conchylicoles et réserve naturelle de BEAUGUILLOT.

Bien que la nouvelle route ne puisse pas être créée dans un délai rapproché, la suppression de l'élargissement du CD N° 913 prévu au POS, est demandée dans l'emprise historique du point allemand W 5 et des champs de mines qui l'entouraient, soit jusqu'au carrefour projeté à 500 mètres de la plage.

Il y a lieu de réaliser en premier lieu le parc de stationnement des 160 voitures prévu en variante N° 1 de l'avant-projet présenté, pour supprimer le stationnement sur le cordon dunaire dans l'emprise du secteur protégé.

Il sera alors possible :

- d'organiser la dissuasion physique de la pénétration du cordon dunaire par l'automobile.
- de limiter la dégradation de la dune par les promeneurs en organisant des chemins dans la dune.
- de conforter la dune sur toute l'étendue du secteur protégé en front de mer et en profondeur.
- de reconstituer la dune aux endroits où elle a été supprimée malencontreusement.
- de restreindre les accès à la plage sur toute la longueur du secteur protégé, en favorisant et développant les accès à la plage en dehors du Mémorial, dans les secteurs prévus pour les activités : Sports, Loisirs et Conchyliculture.
- de regrouper les commerçants ambulants à proximité de ces secteurs d'activités et à proximité de la Madeleine.
- de réaliser la mise en valeur des Monuments existants et du Monument prévu pour la commémoration du 40ème Anniversaire par les Américains.
- de construire l'extension du Musée pour une meilleure exploitation et l'accueil des visiteurs.

La deuxième partie du dossier est consacrée à la description des travaux et ouvrages à entreprendre dans l'emprise du secteur II NDd pour matérialiser et concrétiser les actions qui permettront la présentation et la conservation du site du débarquement d'UTAH-BEACH.

2ème PARTIE

Description des travaux et ouvrages à réaliser pour la Réhabilitation et l'aménagement du Site du Débarquement d'UTAH-BEACH. Plans N° 2, 3 et 4 (variante N° 1)

I) - Réhabilitation du Site

La variante N° 1 suivant plan N° 4 a été établie pour réaliser l'opération sans avoir à créer dans l'immédiat, la route de desserte des pôles d'activités Nord et Sud à développer et équiper ultérieurement.

L'avant projet prévoit en premier lieu la réorganisation du stationnement hors des zones sensibles à réhabiliter, soit l'aménagement de 28 places de stationnement sur le terrain communal en face du musée, et la création d'un parc de stationnement de 160 places à l'Ouest du CD N° 421.

Simultanément, les travaux préparatoires pour la confortation du cordon dunaire figurés sur le plan N° 2 seront entrepris :

- organisation des fossés et talus de dissuasion physique de pénétration du cordon dunaire par les automobiles sur toute la longueur du cordon dunaire du secteur protégé.
- consolidation de la dune en front de mer sur 500 mètres de longueur, par le comblement des crevasses, le reblocage de la dune, par reprise de sable au bulldozer côté mer, avant la fourniture et mise en place de fascines constituées de 6 pieux de 2,50 m de hauteur au mètre linéaire enfoncés de 1,20 m dans le sable, et de grillage plastique coupe-vent, implantés en pied de dune, orientés suivant deux directions pour faire face aux vents du Nord et du Nord-Est.
- nettoyage de la dune : reprise des dépôts de terre, gravois, et matériaux de démolition entreposés sur le cordon dunaire, pour le remblaiement du parc de stationnement notamment, nivelage des excédents en comblant les trous de la dune.
- reblocage des trous et stabilisation des parties de dune les plus dégradées, par apport de terre végétale et plantation d'herbes naturelles de bord de mer.

- reconstitution de la dune aux emplacements où elle a été malencontreusement supprimée.
- apport de terres végétales de différentes natures dans les 3 zones de pénétration à aménager en aires sacrées, délimitées par des pieux en bois rendus imputrescibles par traitement, plots en saillie de 0,30 à 0,50 m au-dessus du sol espacés de quelques centimètres. Ces aires seront engazonnées avec un mélange de graines bordure de mer.
- Il est prévu de mettre en oeuvre 1.000 M3 de terres végétales de toutes natures prises en charge à 55 Km de distance, et d'engazonner 15.000 m2 de terrain.
- La dune ainsi reconstituée et fixée par l'engazonnement, se regarnira progressivement d'oyas qui prendront le pas sur le tapis végétal mis en place.
- Refection des routes C.D. N° 421 et C.D. N° 913 dans la traversée du secteur protégé II NDD, reprises en asphalte.
- Aménagement du chemin rural face au musée jusqu'à la limite du secteur protégé, comprenant le dressement et le compactage du fond de forme, la fondation en grave ciment, la fourniture de pavés 11 x 22 posés sur lit de sable.

II) - Aménagement de la zone du Mémorial

L'avant-projet propose :

- la monumentalisation du site par la création d'une plateforme dallée de liaison des esplanades en sol stabilisé d'accès aux monuments érigés sur les blockhaus et de l'esplanade du musée
- l'organisation de chemins de desserte des aires aménagées sur la dune et des ouvrages de défense allemands.
- les plantations pour la dissuasion de divagation hors des chemins.
- les plantations et engazonnements des aires aménagées sur la dune.
- les ouvrages maçonnerie d'accompagnement et de présentation des monuments, plateforme et esplanades.
- l'extension du Musée.

Plateforme dallée : Il est prévu le dressement et le compactage des fonds de forme, la fondation, l'exécution d'un damier en dalles rectangulaires lisse en béton coloré dans la masse, le remplissage du damier en pavés autoblocants en béton coloré dans la masse.

Le remplissage en dalles de béton en gravillons lavés de quartz blanc et phorphyre rouge remplacerait avantageusement le remplissage en pavés autoblocants précédent si la plus-value qui en résulte peut être retenue.

Aires des esplanades en sol stabilisé Chaussin : l'exécution comprend la mise en place d'une couche drainante, le dressement et le compactage du fond de forme en argile expansé, le revêtement de sol stabilisé constitué d'un mélange de constituants à base de silice et d'argile.

Sont prévues, l'aire rectangulaire de l'esplanade du Monument à la mémoire des premières unités du débarquement, l'aire circulaire de l'esplanade du musée, avec au centre l'obélisque commémoratif, l'aire rectangulaire d'arrivée en face du musée et les places de stationnement du parc de 28 places.

- Chemins sur la dune : les chemins prévus et évalués sont ceux du cordon dunaire à l'Est de la route des alliés en toute longueur du secteur protégé. La matérialisation de ces chemins sera réalisée par des tracés en creux sur le cordon dunaire, revêtus de sol stabilisé Chaussin après dressement et compactage du fond de forme.

- Plantations de dissuasion : de part et d'autre des chemins il est prévu de planter des végétaux épineux tapissants et des végétaux adaptés à la fixation de la dune.

- Plantation des aires de repos aménagées sur la dune et des aires sacrées de pénétration dans la dune. Ces aires préparées par apport de terre végétale et engazonnées comme prévu aux travaux préparatoires de réhabilitation ci-dessus exposés, recevront les stèles moulées en béton, prismes, cylindres, parallépipèdes, supports d'emblèmes et écussons des armées, marques qui porteront témoignage de l'événement historique et qui remplaceront progressivement les vestiges rouillés qui ne résisteront pas à l'érosion du temps. Elles seront équipées de quelques bancs et des plantations d'arbustes accompagneront la présentation des stèles.

- Nomenclature des végétaux prévus sur l'ensemble de l'Opération

- Tamaris toufette 60/80
- Potentilles variés toufette 30/40
- Perowskia toufette 40/60
- Hibiscus mélange toufette 40/60
- Euonymus Japonicus toufette 30/40
- Cercis toufette 30/40
- Berberis Sténophylla toufette 30/40
- Amellanchier toufette 30/40
- Cotoneaster Horizontalis toufette 30/40
- Hebe brachysiphon toufette 30/40
- Lavande Officinalis toufette 20/30
- Rosa Ruguosa toufette 30/40
- Symphorine toufette 60/70
- Viburnum Boule de Neige toufette 40/50
- Salix Alba Sericea de 3 mètres
- Peuplier Blanc de Hollande de 2,50 mètres
- Morus tige 8/10

Il sera planté plus de 4.000 pieds de ces végétaux.

- ouvrages de maçonnerie d'accompagnement et de présentation des monuments, plateforme et esplanades.

L'avant-projet prévoit :

- l'exécution en béton armé du mur périmétrique de l'esplanade circulaire de l'obélisque et du musée, qui recevra les inscriptions pour le 40^{ème} Anniversaire du débarquement du 6 Juin 1944.
- les emmarchements en béton de liaison des différents niveaux des esplanades et de la plateforme dallée.
- les emmarchements en rondins en résineux rendus imputrescibles par traitement, pour gravir les dénivellation de la dune.
- les stèles en béton moulé décrites ci-dessus et les bancs des aires de repos et de recueillement.
- la fourniture et la pose des socles et mats pour les drapeaux et oriflammes.
- Extension du Musée.

L'avant-projet prévoit la construction d'un hall d'accueil et d'une salle supplémentaire à deux niveaux pour la présentation des montages audio-visuels explicatifs des opérations de débarquement des troupes alliées. L'agrandissement du Musée a pour but de favoriser l'accueil des touristes, leur information, d'organiser plus rationnellement les salles, d'assurer une meilleure surveillance, un meilleur contrôle des entrées et sorties sans multiplier le personnel.

Cette extension du Musée est conçue comme un monument commémoratif. Les volumes en béton s'éclatent en V au-dessus de la dune, telle une ouverture vers la liberté.

3ème PARTIE

Prix Hors Taxes

DEVIS ESTIMATIF
(Valeur DECEMBRE 1982)

Prix Hors Taxes

TRAVAUX PREPARATOIRES

- Préparation du Parc de Stationnement de 160 places. Remblais à l'aide des déblais et dépôts entreposés sur la dune.	40.000,00
- Confortation du cordon dunaire Front de mer: stabilisation et reblocage de la dune par apports de sable dans les excavations, brèches et crevasses provoquées par l'action des grandes marées	10.800,00
- Mise en place des fascines et grillage coupe-vent sur la longueur de l'opération soit 600 ml de fascines	117.000,00
- Apport de sable pour rebloquer la dune détériorée, les blockaus dégagés, nettoyage de la dune à l'emplacement des déblais et gravois entreposés mise en ordre général	42.000,00
- Apports de terre végétale pour stabiliser les sols à fixer par la plantation d'engazonnements appropriés avant la reconquête de la dune par les oyas 1.000 M3	60.000,00
- Engazonnements appropriés 15.000 m2	75.000,00
- Terrassements, remblais, déblais, fossés, talus, encaissement ou remblais des formes des différentes aires	48.000,00
- Travaux de voirie refection du CD N° 421 et CD N° 913 dans la traversée de la zone II NDd	205.200,00
pavés 11/22 du chemin rural	156.342,00
	<hr/>
	754.342,00

AMENAGEMENT DE LA ZONE DU MEMORIAL

- Aires en sol stabilisé Chaussin	175.517,00
- Pieux en bois imputrescibles délimitant les aires de pénétration dans la dune 850 ml	255.000,00
- Plateforme dallée, damier en dalles béton coloré et remplissage par pavés autoblocants	626.750,00
- Chemins de piétons sur le cordon dunaire à l'Est de la route des alliés 2.850,00 m2	256.500,00
- Plantations d'arbres et arbustes Plantation des plantes tapissantes fourniture et plantation de l'ensemble	37.375,00
- Travaux divers de Maçonnerie Mur en arc de cercle autour de l'esplanade du musée, Emmarchements en béton Emmarchements en rondins Stèles en béton (environ 2 m3) Fourniture et pose de 10 mats pour drapeaux et oriflammes bancs et divers	151.510,00
	<hr/>
	1.502.652,00 F
- Plus-value pour plateforme en dalles en gravillons de quartz et porphyre	263.337,00
- Plus-value pour aménagement de chemins de piétons et aires gazonnées à l'ouest de la route des alliés dans l'emprise du secteur protégé II NDd	500.000,00

Prix Hors Taxes

EXTENSION DU MUSEE

800.000,00 F

Recapitulation

Réhabilitation et Aménagement du Site du débarquement
d'UTAH-BEACH,

- Partie comprise entre la route des Alliés
et la mer, et aménagement des parcs de
stationnement à l'Ouest

Travaux Préparatoires 754.342,00 F

Aménagement du Mémorial 1.502.652,00 F

2.256.994,00 F HT

soit 2.676.795,00 F TTC

- Aménagement du secteur protégé II NDd
dans sa partie Ouest

500.000,00 F

Aménagement de la totalité du
Secteur protégé II ND d

2.756.994,00 F HT

soit 3.269.795,00 F TTC

Travaux de construction de l'Extension
du Musée

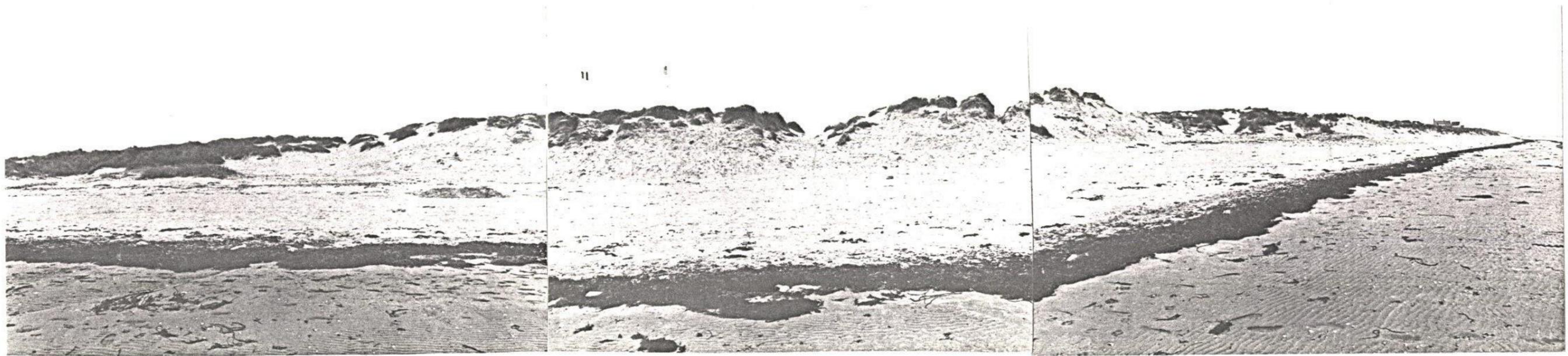
800.000,00 F

soit 948.800,00 F TTC

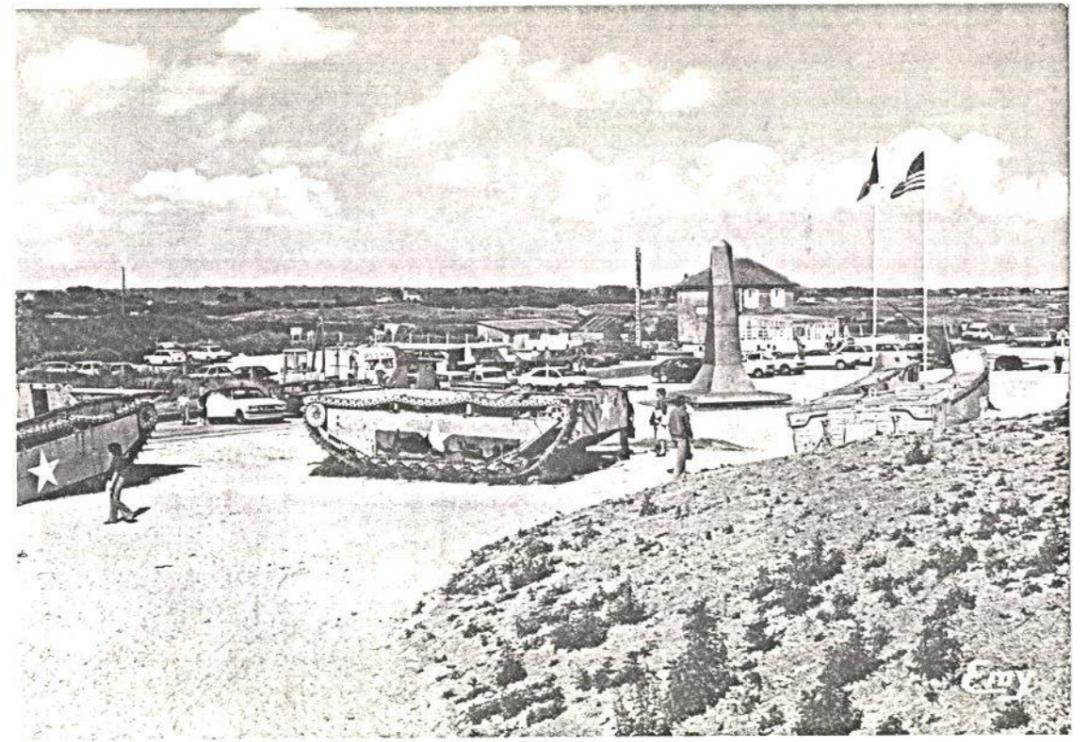
non compris Honoraires des Maitres d'Oeuvre.

le 5 Février 1983

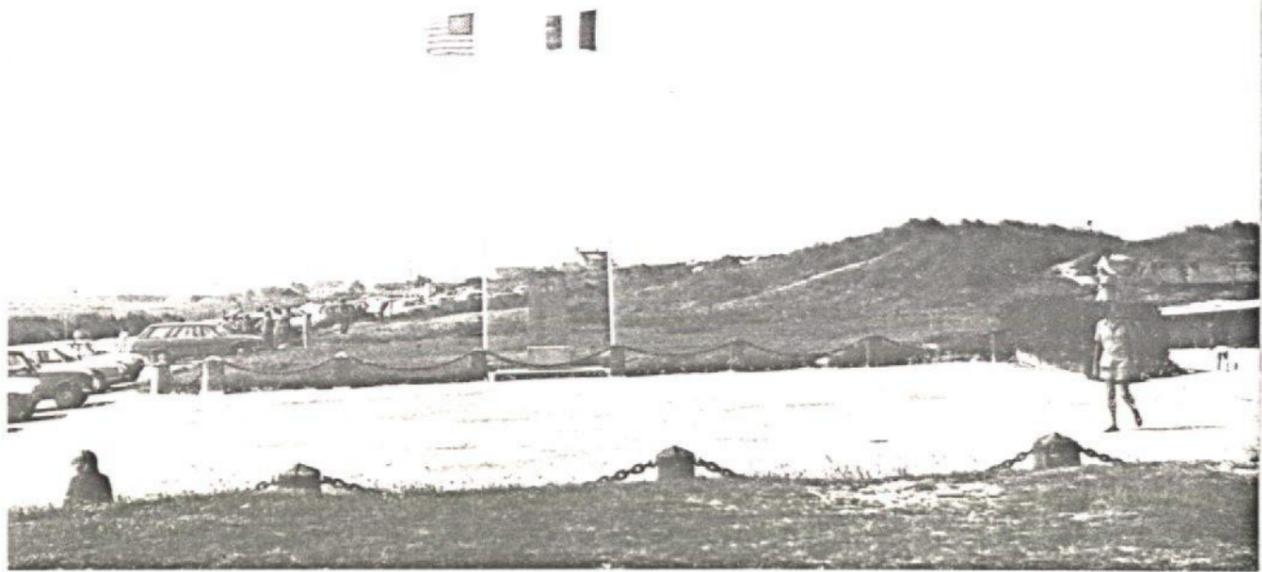
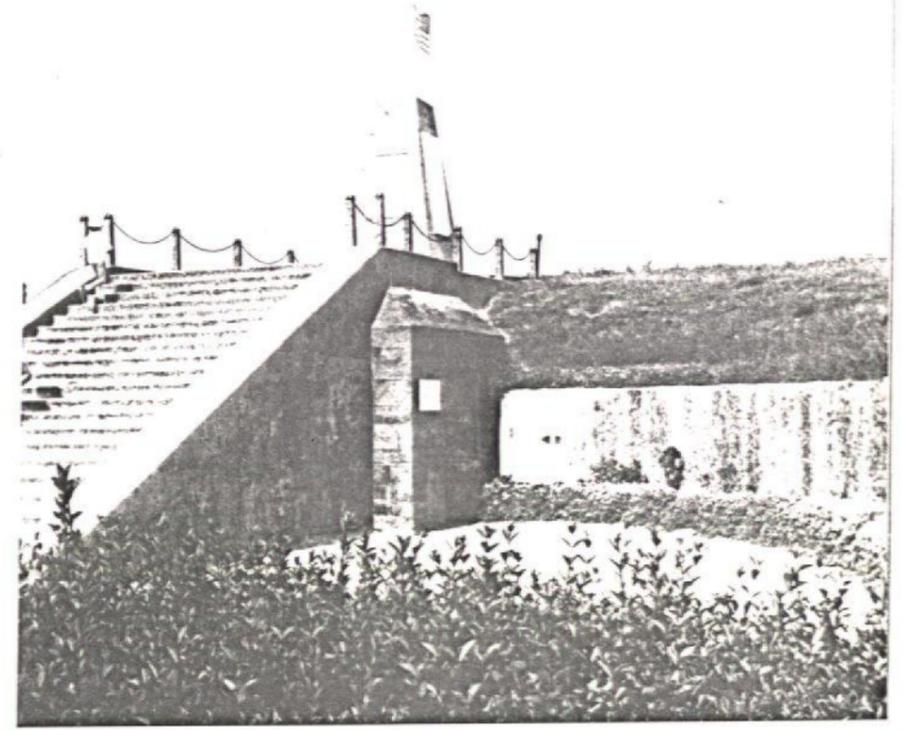
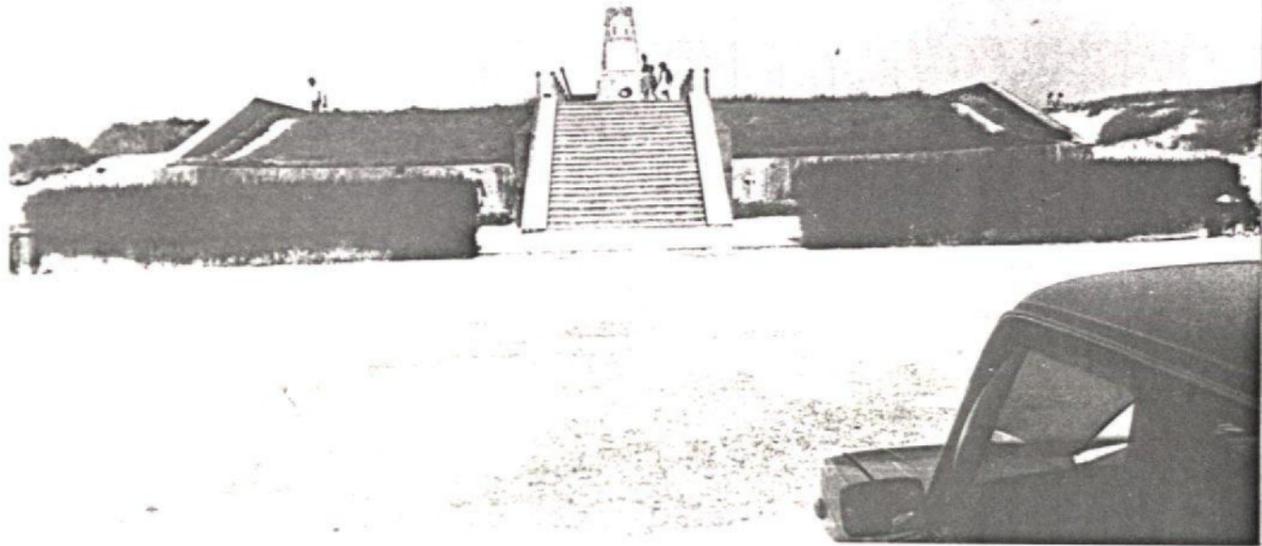
Claude FREMIN
Architecte D.P.L.G.
12 rue Saint-Julien-le-Pauvre
75005 PARIS



EROSION PAR LA MER DU CORDON DUNAIRE ET DEGRADATION GENERALE DE LA DUNE

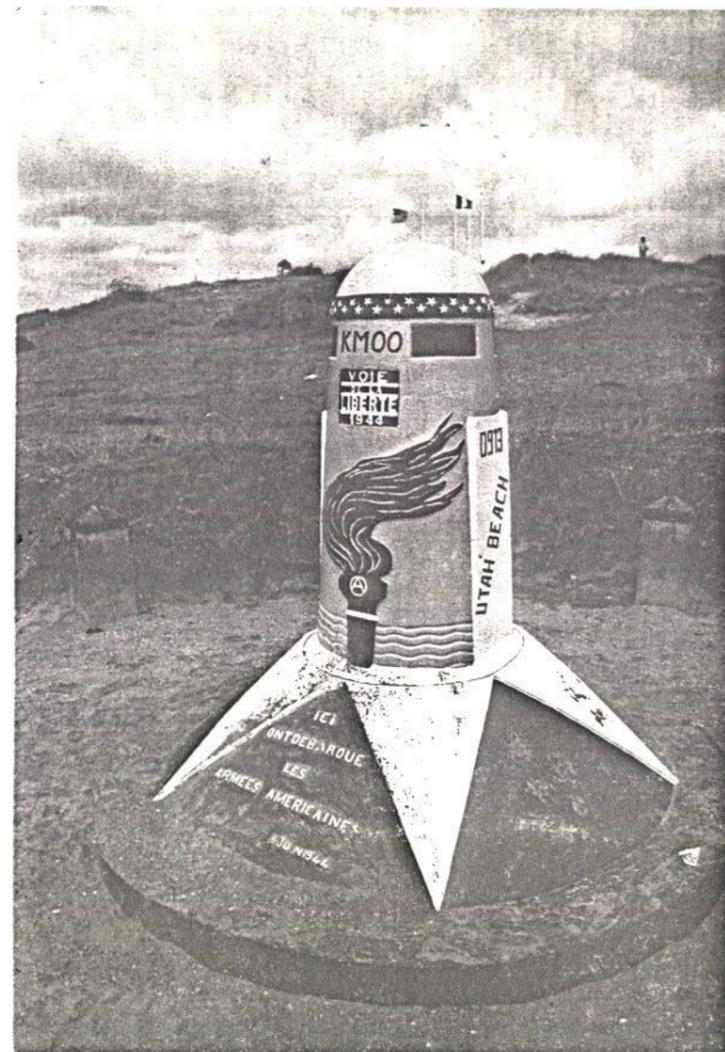
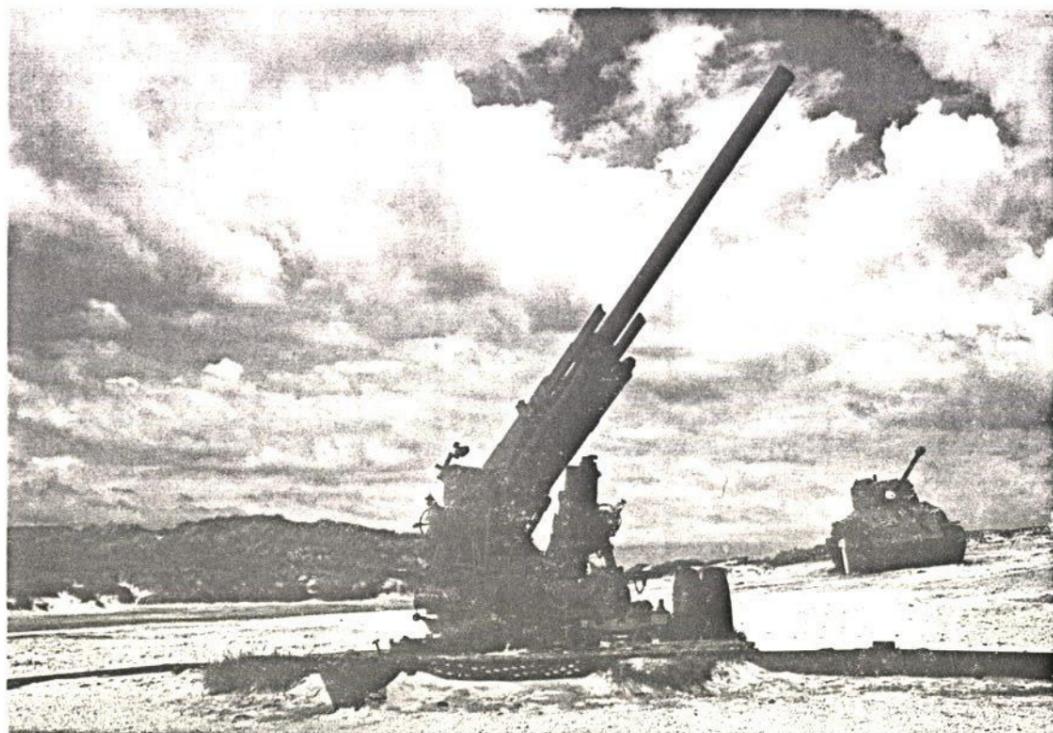
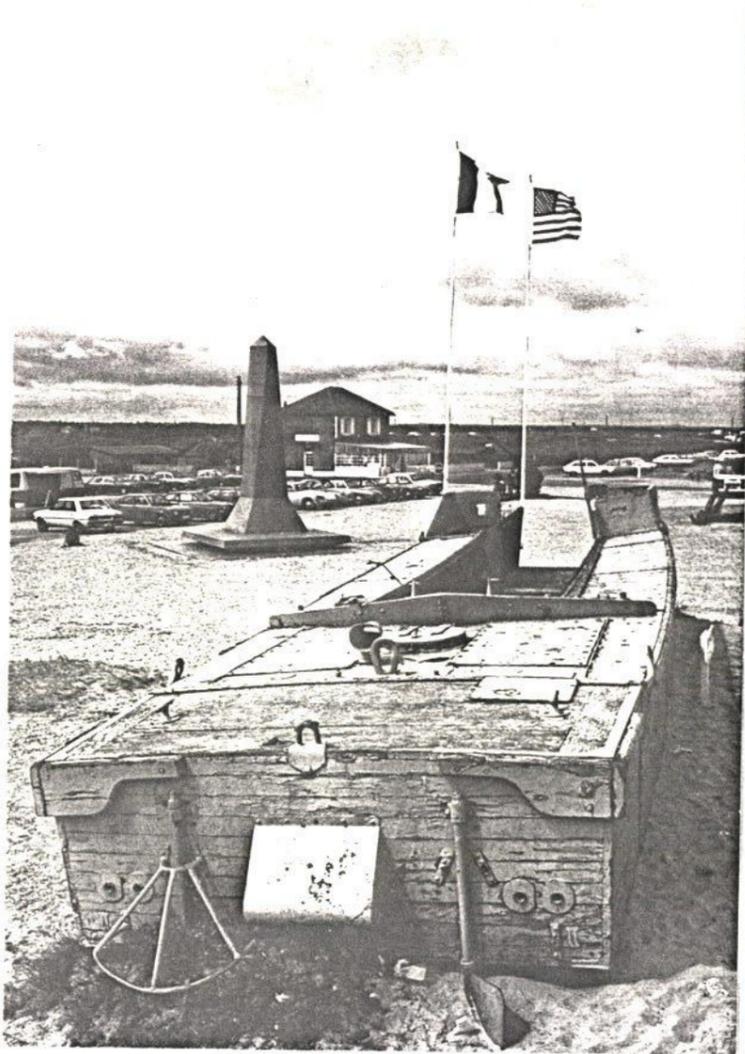


UYAL BEACH VUE GENERALE



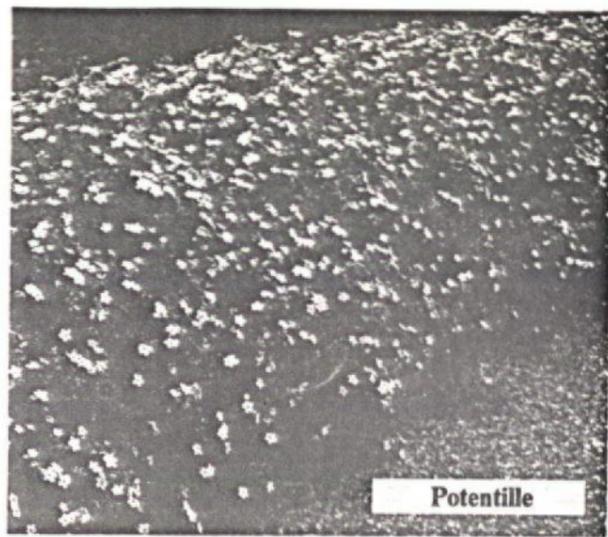
MONUMENT AMERICAIN





ENGINS DU DEBARQUEMENT

BORNE 00

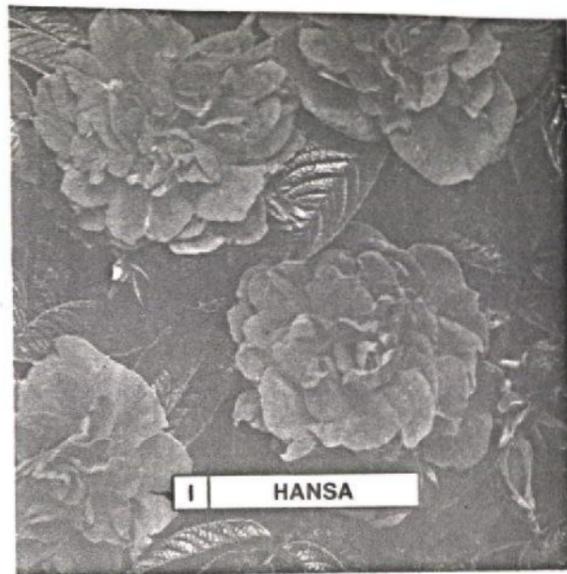


Potentille



Woodbridge

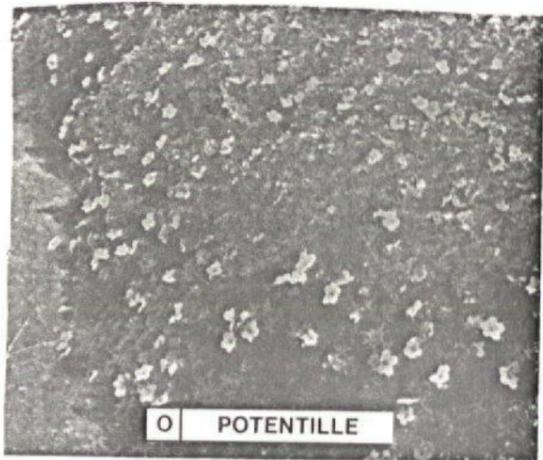
Oiseau bleu



HANSA



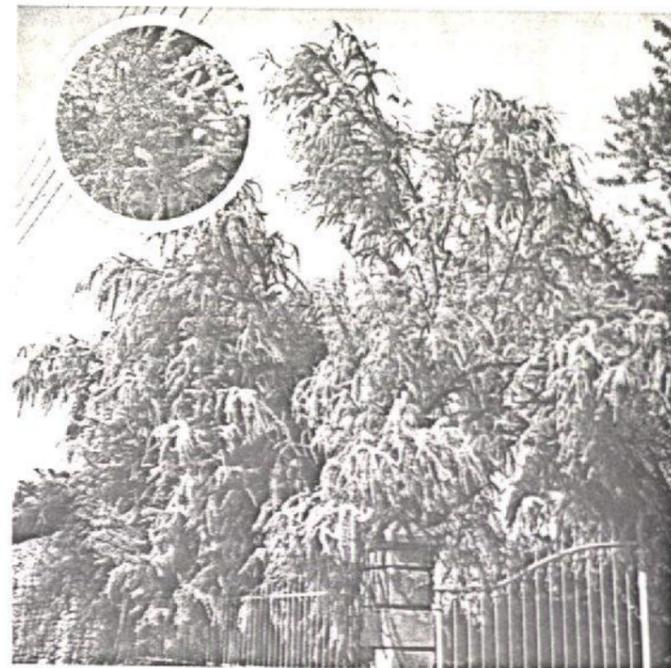
HEBE STRIEE



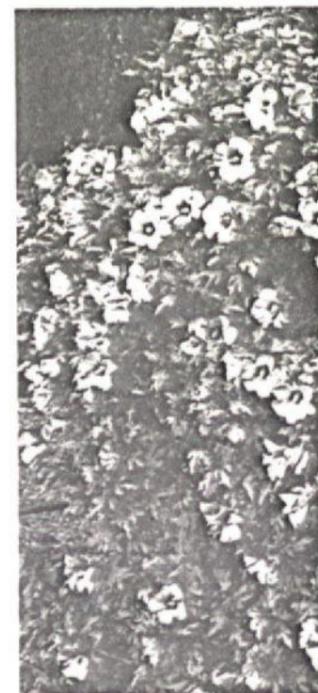
POTENTILLE



BERBERIS STENOPHYLLA



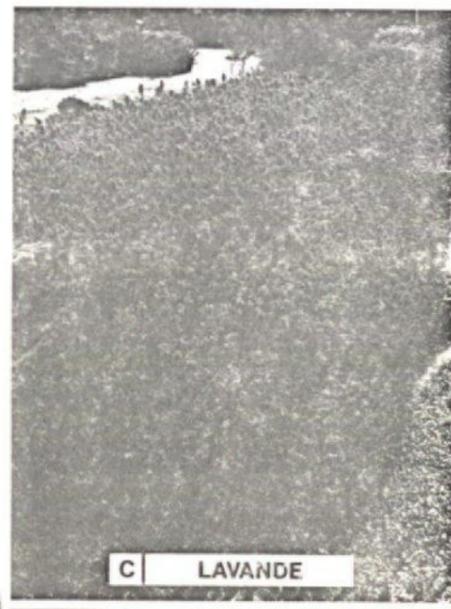
TAMARIS



HIBISCUS



Viburnum Carl.



LAVANDE

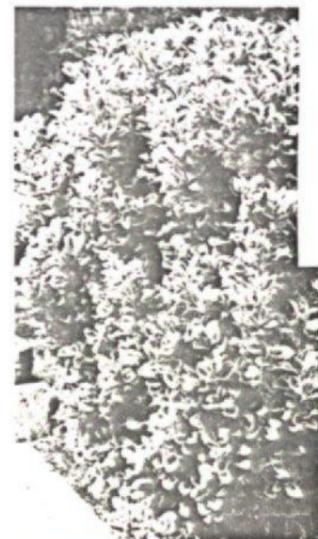


COTONEASTER HORIZONTALIS, P. 45

PROPOSITION DE PLANTATIONS



LAVANDE



EUONYMUS